

## Contrôle technique des deux roues : Clément Beaune cède à l'Europe

Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 26 juin 2023

Source [BV] : Coincée entre les ukases de Bruxelles et les nerfs à vif de la corporation des motards, la France aura résisté près de dix ans. Mais, maintenant, c'est fini : le contrôle technique des deux roues (CT2R) doit entrer en vigueur. Et si l'on comprend bien le communiqué du ministre des transports, « *une concertation avec l'ensemble des acteurs* » s'est tenue depuis l'automne. Il soumet aujourd'hui les textes à « [consultation publique](#) ». En clair, tout est décidé mais on fait quand même semblant de nous demander notre avis. On sent qu'il marche sur des œufs.

Ainsi, la mesure n'entrera en vigueur que progressivement, « *à partir de début 2024 pour les véhicules les plus anciens, c'est-à-dire ceux immatriculés avant le 1er janvier 2017* ». C'est d'autant plus prudent que les centres de contrôle sont loin d'être prêts, et surtout qu'il serait dangereux d'emm... tout le monde en même temps.

Le contrôle devra porter « *sur l'ensemble des champs de contrôle (sécurité, pollution atmosphérique et sonore)* » mais sera « *fortement simplifié par rapport aux voitures, avec un nombre de points de contrôle divisé par quatre* », dixit le ministère. C'est gentil, et d'autant plus facile qu'un deux-roues a au moins quatre fois moins de pièces qu'une voiture...

Ce CT2R concernera tous les deux-roues motorisés, « *les plus de 125 cm<sup>3</sup> mais aussi ceux en-dessous des 125 cm<sup>3</sup>* ». Ce que n'exigeait nullement la Commission européenne. Mais nous, on est les « Monsieur+ », qui en rajoutent toujours une petite couche. Il paraît que les 50cc - déjà bridés au point d'avoir à les pousser dans les côtes - seraient plus accidentogènes. C'est probable, mais évidemment plus à cause de la conduite des jeunes conducteurs que du fait de l'état de leur véhicules.

[Lire la suite](#)

26/06/2023 01:00